



Chers Parents,

Vous trouverez ci-dessous les descriptifs des rôles de délégué de classe, d'Élu au Conseil d'école et d'Élu au Conseil d'Établissement du LFS.

DELEGUES DE CLASSE DE L'ECOLE PRIMAIRE (Maternelle et Élémentaire)

Le délégué de classe est un relais entre l'école, et plus particulièrement l'enseignant de la classe, et tous les parents de la classe. Ce rôle implique une participation active au sein de l'école et permet d'avoir une meilleure connaissance du fonctionnement de l'établissement.

Etre délégué est aussi une bonne façon de s'intégrer rapidement dans la vie du lycée et à Singapour. Si vous êtes nouveau, n'hésitez pas à vous présenter et nous faire partager votre expérience.

Dans chaque classe, 2 parents candidats* seront nommés délégués lors des réunions de rentrée en présence des parents.

Talents et Compétences des délégués Parents :

- Se rendre disponible.
- Etre attentif à l'expression des attentes des parents.
- Etre médiateur.
- Communiquer avec les parents, l'enseignant (assistance dans la vie de la classe), et avec les élus au Conseil d'école (afin de préparer le Conseil d'école).
- Participer, si possible, aux différents projets de la Commission Parents (fête de l'école...).

Si vous souhaitez devenir délégué de classe, veuillez noter dans vos agendas, **la réunion de rentrée des délégués du Primaire : Lundi 30 septembre dans l'amphithéâtre AMK 2900 (site de l'école élémentaire) de 8h45-10h45**. Ce sera l'occasion d'échanger sur votre rôle de délégué, de dresser la liste des candidats au Conseil d'école (15 plus les suppléants) et d'évoquer la possibilité d'être élu au Conseil d'établissement (4 plus 4 suppléants).

Merci d'avance pour votre participation à la vie du lycée.

Yanis Boudjouher, Héla Diebolt, Jérôme Thuillier, Samantha Roesch Thassim, Jean-Jacques Vesperini et Clothilde Voisin

Représentants du Primaire au sein de la Commission Parents

Pour plus d'information, vous pouvez contacter vos représentantes à la Commission Parents (comparents@lfs.edu.sg)

** Au cas où une classe recueillerait trop de candidatures, la Commission Parents (membres du Conseil d'Établissement dont l'élection est confirmée en Assemblée Générale et chargés plus particulièrement des relations entre l'école et les parents) et l'Équipe de Direction se réservent le droit d'exercer un arbitrage.*

** La validation du binôme de délégués par classe sera effective après les réunions de rentrée qui auront lieu dans chaque classe entre les 16 et 25 Septembre 2019.*

page 1

Commission Parents – Sept. 2019



ELUS AU CONSEIL D'ÉCOLE DU PRIMAIRE (Maternelle et Élémentaire)

Etre élu au Conseil d'école du primaire permet d'avoir un rôle institutionnel officiel qui donne une connaissance plus approfondie du fonctionnement de l'établissement. L'élu peut ainsi contribuer, en collaboration avec la direction pédagogique et les enseignants, à améliorer la scolarité de tous les enfants.

Vous défendez les droits des parents : droit de savoir, droit de comprendre, droit de s'exprimer, droit d'être aidé et soutenu.

Pour être éligible, vous devez être délégué de classe dans le niveau que vous souhaitez représenter. Vous êtes élu pour une année scolaire.

Le parent élu au Conseil d'école a un rôle privilégié avec la Commission Parents et le Directeur pédagogique de son cycle.

Talents et Compétences des Elus Parents :

- Se rendre disponible.
- Etre attentif à l'expression des attentes des parents au travers des délégués de classe.
- Etre médiateur.
- Communiquer avec tous les partenaires (notamment pour préparer les Conseils d'école trimestriel).

Attributions et Fonctionnement du Conseil d'Ecole:

• **Attributions**

Adopte le règlement intérieur de l'école. Est consulté sur le projet d'école, les structures pédagogiques, l'organisation du temps scolaire et du calendrier, l'utilisation des moyens alloués à l'école, les conditions de scolarisation des enfants handicapés, les projets de classes de découverte, les questions relatives à l'hygiène-santé-sécurité des élèves, les principes de choix des matériels et outils pédagogiques, les questions relatives à l'accueil-information-participation des parents d'élèves à la vie scolaire.

• **Fonctionnement**

Il est présidé par un des Directeurs de cycle de façon tournante, et le Proviseur y siège avec une voix consultative. Il se réunit en séance ordinaire au moins une fois par trimestre et nécessairement avant le Conseil d'établissement.

Il est composé de 15 représentants des enseignants (au moins un enseignant par niveau, et un pour l'anglais, un pour le mandarin), 15 représentants des parents (au moins un parent par niveau, avec une répartition de 4 parents pour la maternelle, 5 pour le cycle 2, et 6 pour le cycle 3), et un enseignant spécialisé.

Concrètement tout cela veut dire:

- Organiser la préparation au Conseil d'école en consultant les délégués de classe du niveau que



vous représentez (3 fois par an).

- Participer à la réunion de préparation du Conseil avec la Commission Parents et le Directeur de cycle (3 fois par an).
- Assister au Conseil d'école (3 fois par an, exceptionnellement il peut avoir un Conseil rapide pour traiter d'un sujet urgent).
- Diffuser les réponses aux questions, quand c'est possible, après accord de la Direction aux délégués de classe.
- Participer, si possible, aux différents projets initiés par la Commission Parents ou le LFS.

Si vous envisagez de vous présenter à cette élection*, veuillez noter dans vos agendas, **la réunion de rentrée des délégués des parents du primaire : Lundi 30 septembre dans l'amphithéâtre AMK de 8h45-10h45.**

Ce sera l'occasion de découvrir ce rôle d'élu, de dresser la liste des candidats au Conseil d'école (15 plus les suppléants) et d'évoquer la possibilité d'être élu au Conseil d'établissement (4 plus les suppléants).

Merci d'avance pour votre participation à la vie du lycée.

La Commission Parents du Primaire

Yanis Boudjouher, Héla Diebolt, Jérôme Thuillier, Samantha Roesch Thassim, Jean-Jacques Vesperini et Clothilde Voisin

Représentants du Primaire au sein de la Commission Parents

PS : pour plus d'information, vous pouvez contacter vos représentants à la Commission Parents (comparents@lfs.edu.sg).

** Au cas où il y aurait trop de candidatures, la Commission Parents (membres du Conseil d'Etablissement dont l'élection est confirmée en Assemblée Générale et chargés plus particulièrement des relations entre l'école et les parents) et l'Equipe de Direction se réservent le droit d'exercer un arbitrage.*

** La validation de l'élection des représentants au Conseil d'école du primaire sera annoncée par la Direction du LFS après la fin du scrutin électronique durant le mois d'Octobre 2019.*



ELUS AU CONSEIL D'ETABLISSEMENT DU LFS (Commission Parents)

Etre élu au Conseil d'établissement du LFS permet d'avoir un rôle institutionnel officiel, comme l'élu au Conseil d'école, mais cette fois-ci à un niveau opérationnel, avec une vision plus globale de la pédagogie appliquée au LFS.

Le Conseil d'établissement est l'instance de réflexion et de décision au sein de laquelle l'ensemble des partenaires de la communauté scolaire collabore à la bonne marche de l'établissement.

Pour être éligible au Conseil d'établissement en tant que représentant du primaire il faut tout d'abord être Délégué de Classe et de préférence élu au Conseil d'école afin d'avoir une bonne vision d'ensemble de différents dossiers.

Fonctionnement du Conseil d'Etablissement:

Après consultation du Conseil d'école, Conseil du second degré (CSD), conseil des délégués pour la vie lycéenne (CVL), le Conseil d'établissement,

- adopte le projet d'établissement, le règlement intérieur, les horaires scolaires, le calendrier de l'année scolaire, le plan annuel d'éducation à l'orientation, le plan de formation continue des personnels.
- émet un avis sur la carte des emplois des personnels, les propositions d'évolution des structures pédagogiques et la composition des classes, le programme des AES, les questions d'hygiène-sécurité-conditions de travail des personnels et les travaux à réaliser dans ces domaines, les questions relatives à l'accueil et à l'information des parents d'élèves et les modalités générales de leur participation à la vie de l'établissement, la programmation et le financement des voyages scolaires, l'organisation de la vie scolaire, l'accueil et la prise en charge des élèves handicapés, la restauration scolaire.

Chaque année, un rapport sur le fonctionnement pédagogique établi par le proviseur est présenté au Conseil d'établissement.

Membres du Conseil d'Etablissement:

- **Membres de l'administration** : le Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle (COCAC), Chef d'établissement, les adjoints au Chef d'établissement, directeur exécutif, CPE (le plus ancien dans l'établissement), les directeurs des classes primaires.
- **Représentants des personnels** d'enseignement et d'éducation, et des personnels administratifs et de service.
- **Représentants des parents d'élèves et des élèves** du second degré
- **Membres siégeant à titre consultatif** : Consul de France, les Conseillers Consulaires, vice-président du CVL, des représentants de la communauté française à Singapour, le président de l'association des anciens, le président des Associations de Français à Singapour, 2 représentants du Conseil Exécutif.

Au LFS les représentants des parents sont au nombre de 6 (4 pour le primaire et 2 pour le secondaire). Ces représentants sont élus pour un an par vote électronique en Octobre/Novembre et leur élection est confirmée par le Président du Conseil Exécutif durant l'Assemblée Générale Ordinaire.



Concrètement que doit faire l' élu ?

L' élu au Conseil d' établissement...

- assure le dernier échelon de la liaison entre les parents et la direction pédagogique.
- coordonne l' action des délégués élus au Conseil d' école (pour le primaire) et des délégués de classe (pour le secondaire).
- centralise et fait circuler l' information.
- gère des projets ponctuels ou récurrents.
- prend part aux orientations et décisions pédagogiques de l' école en complémentarité avec le Conseil Exécutif (2 Directeurs du Conseil Exécutif sont nommés par le Président pour faire le lien avec la Commission Parents).

En temps passé cela représente de façon régulière:

- Présence aux réunions d' accueil des nouveaux en septembre et janvier.
- Organisation des réunions de rentrée pour les délégués du primaire et du secondaire.
- Organisation des réunions de préparation soit au Conseil d' école pour le primaire avec les élus du Conseil et les Directeurs de cycle, soit au Conseil du second degré pour le secondaire avec les délégués et les Proviseurs Adjoints.
- Présence aux 3 Conseils d' école ou 3 Conseils du second degré.
- Présence aux 3 Conseils d' établissement et 1-2 Conseils d' établissement exceptionnels.
- Présence aux réunions avec la Direction pédagogique et Direction Exécutive
- Présence aux 2 Assemblées Générales (novembre et juin).
- Présence aux rencontres avec les Inspecteurs ou le personnel AEFÉ.

En temps passé de manière occasionnelle :

- Présence aux manifestations du LFS (SIMUN, CNY,...), aux invitations lors des visites d' officiels.
- Participation aux diverses commissions qui ont trait à la vie de l' école selon les projets en cours.
- Support aux délégués en cas de problème dans leur classe.

De plus l' utilisation du téléphone et de l' ordinateur ainsi que les réunions de travail entre membres de la Commission Parents sont indispensables pour :

- S' accorder sur les projets ponctuels ou récurrents, l' organisation générale et le fonctionnement de cette équipe.
- S' accorder entre membres représentants le même degré (1aire ou 2aire) sur tous les dossiers/sujets/projets en cours ou à venir.
- S' accorder sur les réponses à apporter aux parents délégués.